



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1277

Lyon 5e - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Les Tupiniers du Vieux-Lyon », relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux dans l'objectif de remplir son objet social aux 1er et 2e étages de l'immeuble dénommé "Gymnase Thezillat" sis 5 montée Saint Barthélémy - EI 05 086

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1277 - LYON 5E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES TUPINIERS DU VIEUX-LYON », RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX DANS L'OBJECTIF DE REMPLIR SON OBJET SOCIAL AUX 1ER ET 2E ETAGES DE L'IMMEUBLE DENOMME "GYMNASE THEZILLAT" SIS 5 MONTEE SAINT BARTHELEMY - EI 05 086 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Thézillat - 5 montée Saint Barthélémy dans le 5^e arrondissement, appartenant à son Domaine Public de section cadastrale 69 385 AE 128 et référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05 086.

Par délibération du Conseil municipal n° 2007/7507 du 5 mars 2007, la Ville de Lyon a accordé la mise à disposition temporaire à titre gratuit de locaux d'une surface totale de 50,66 m² dans ledit gymnase au profit de l'Association « Les Tupiniers du Vieux Lyon » à usage exclusif de bureaux. Une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, outre charges et taxes, a ainsi été signée le 10 avril 2007 pour une durée d'un an.

Le renouvellement de cette mise à disposition, à titre gratuit, d'une durée d'un an, a été approuvé par délibération n° 2008/240 du Conseil municipal en date du 20 mai 2008, puis par délibération n° 2009/1713 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2009, puis par délibération n° 2010/3054 du Conseil municipal en date du 7 décembre 2010 et enfin, par délibération n° 2012/4463 du Conseil municipal en date du 14 mai 2012.

Pour mémoire, l'Association « Les Tupiniers du Vieux Lyon » organise, chaque année, le deuxième week-end de septembre, un grand marché de potiers qui se déroule en plein cœur du quartier renaissance du Vieux Lyon. L'Association souhaite ainsi marquer l'inscription des arts céramiques dans le monde d'aujourd'hui et affirmer la modernité de cette technique millénaire. La manifestation 2015 « *La terre fête la table* », 30^e de son histoire, se déroulera les 12 et 13 septembre prochains, en partenariat avec l'Association « Ateliers d'Art de France ».

La Ville de Lyon souhaitant maintenir le principe de gratuité, les fluides restant à la charge de l'association, il vous est proposé d'accepter le maintien de la gratuité de cette mise à disposition et ce, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, soit du 10 juillet 2015 au 9 juillet 2017.

Pour votre complète information, la redevance annuelle a été évaluée à la somme de 7 080 €.

Vu les délibérations n° 2007/7507 du 5 mars 2007, n° 2008/240 du 20 mai 2008, n° 2009/1713 du 14 septembre 2009, n° 2010/3054 du 7 décembre 2010 et n° 2012/4463 du 14 mai 2012 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, hormis les fluides, susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Les Tupiniers du Vieux Lyon », concernant la mise à disposition des 1^{er} et 2^e étages de l'ensemble immobilier dénommé « Gymnase Thézillat » sis 5 montée Saint Barthélémy à Lyon 5^e, à compter du 10 juillet 2015, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY